

# Commission de recours interne des EPF

Beschwerdekommision der  
Eidgenössischen Technischen Hochschulen

Commissione di ricorso  
dei politecnici federali

Cumissiun da recurs  
da las scolas politecnicas federalas

Berne, le 18 juillet 2019

## **Transmission électronique d'écritures à la CRIEPF**

Les parties peuvent adresser leurs écritures à la CRIEPF par la voie électronique à condition qu'elles soient munies d'une [signature électronique qualifiée](#) (art. 21a al. 2 PA) et transmises par l'intermédiaire de l'une des plateformes de messagerie reconnues [PrivaSphere](#) ou [IncaMail](#) à l'adresse [info@ethbk.ch](mailto:info@ethbk.ch).

La CRIEPF ne communique elle-même pas par voie électronique avec les parties dans le cadre de procédures pendantes et notifie ses décisions et autres correspondances par la voie postale.

Au nom de la Commission de recours interne des EPF

La juge d'instruction, Yolanda Schärli, lic.iur., LL.M.